



## **PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2016**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

##### **PRÉSENTS:**

**M. Alain Goulet  
M. Bruno Roy  
Mme Nancy Pineault  
M. Rodrigue Ouellet  
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h25)  
M. Pierre Gosselin**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 16-79** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu :  
**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2016**

- 16-80** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2016.

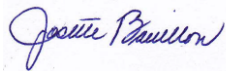
#### **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**16-81** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'avril au montant de **30 025.54\$**.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- L'état des revenus et des dépenses du mois d'avril 2016
- Rapport de l'inspecteur pour le mois d'avril 2016
- Rapport des heures effectuées par les employés

**MM. Jean-Pierre Bélanger, Alain Goulet et Pierre Gosselin désirent recevoir les documents par courriel.**

##### **LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE**

##### **BRIGITTE ET MARCEL GAGNON**

**16-82** Il est proposé par monsieur Bruno Roy  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à Brigitte et Marcel Gagnon, le 6 août prochain pour une rencontre familiale.

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé pour la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

**LOCATION : 100.00\$**

**SOCAN : 62.12** musique avec danse

**31.03** musique seulement

**JESSYCA BLANCHETTE ET DANY MICHAUD**

**16-83**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à Jessyca Blanchette et Dany Michaud, le 23 juillet prochain pour célébrer un baptême.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique et ou musique avec danse, un droit devra être payé pour la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

**LOCATION : 100.00\$**

**SOCAN : 62.12**

**LA FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**16-84**

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise une aide financière de 100\$ à la Fabrique de Saint-Charles-Garnier pour défrayer une partie du coût du repas, dans le cadre de la messe du secteur.

**FABRIQUE SAINT-CHARLES-GARNIER / CESSION DE TERRAIN**

**16-85**

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir une portion de terrain, propriété de la Fabrique, située côté droit et côté gauche ainsi qu'à l'arrière du centre communautaire, au 38, rue Principale. Cadastre : 4987534.

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent les conditions de la Fabrique :

- Certificat de localisation au frais de la municipalité;
- Engagement à déneiger et déglacer le stationnement de l'église;
- Ouverture du chemin du charnier;
- Fournir, gratuitement, la pépinière et chauffeur lors de petits travaux;

-Si la municipalité était fusionnée à une autre municipalité ou fusionnait pour former une nouvelle municipalité, que la demande faite par la Fabrique continuerait à être assumée gratuitement par la nouvelle corporation en charge;

-Si la propriété de l'église était transférée à une autre corporation ecclésiastique de l'Église catholique romaine, par exemple dans le cas de la suppression de la Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Garnier et du rattachement de la paroisse à une autre fabrique, que la demande faite par la Fabrique continuerait à être assumée gratuitement par la corporation municipale en charge;

-Si la fabrique cède l'église de Saint-Charles-Garnier à un acheteur autre qu'une corporation ecclésiastique de l'Église catholique romaine, la corporation municipale est alors quitte de son obligation contractuelle.

Coût du terrain : un (1\$) dollar.

### **PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017**

16-86

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 2 au 8 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

**Considérant que** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

**Considérant que** les actions favorisent la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** Santé mentale Québec – Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'** il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org);
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent**, je Jean-Pierre Bélanger maire de la municipalité Saint-Charles-Garnier, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Charles-Garnier et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « des 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE SAINT-CHARLES-GARNIER**  
**Renouvellement de la carte de membre corporatif**

**16-87**

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,  
 appuyé par monsieur Bruno Roy  
 et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal renouvelle la carte de membre de la Société d'horticulture pour l'année 2016-2017  
 Cotisation annuelle : 50\$

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA MÉTIS**  
**Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Charles-Garnier**

**16-88**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
 appuyé par monsieur Bruno Roy  
 et résolu unanimement :

**QUE** le conseil approuve le Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Charles-Garnier pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2016.

**EMTENTE D'INTÉGRATION RELATIVE À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN PRINCIPAL**

**16-89**

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,  
 appuyé par monsieur Alain Goulet  
 et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire à

signer au nom de la municipalité, l'entente d'intégration relative au nivelage du chemin de gravier de la route de Saint-Charles-Garnier, de 1.6 km, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 décembre 2016. L'entente consiste :

- Le premier nivelage sera aux frais de la municipalité.
- Les subséquents seront aux frais des intervenants suivants :

- Lulumco inc.
- MRC de La Mitis
- ZEC Bas Saint-Laurent
- Pourvoirie Le Chasseur
- Rexforêt inc.

### **JOURNÉE DE LA RECONNAISSANCE/FABRIQUE SAINT-GABRIEL**

**16-90** Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise un don de 50\$ à la Fabrique de Saint-Gabriel pour une activité de reconnaissance des 122 années de présences des religieuses dans notre secteur pastoral. Deux religieuses ont œuvré à Saint-Charles-Garnier entre 1987 et 1993.

#### **6. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance de La MRC.

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **8. POSTE DE MANŒUVRE / ENGAGEMENT**

**16-91** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

**QUE** monsieur Gaétan Morin est engagé au poste de manœuvre. Son emploi débutera le 9 mai 2016 à raison de 40 heures par semaine. Un contrat de travail sera rédigé sous peu afin que les parties s'entendent sur les dispositions de ce contrat.

#### **9. SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Trois (3) entrepreneurs ont de l'intérêt à la demande d'entretien des chemins municipaux :  
-Les constructions Jalbert et Pelletier  
-Les entreprises Ernest Normand

-Les excavations Dany Desrosiers

Le conseil choisira, le moment venu, celui dont le taux est le plus bas et de sa disponibilité.

## **10. GARAGE MUNICIPAL ET VOIRIE**

-Une pépinière à vendre chez les constructions Jalbert et Pelletier de St-Gabriel.

-Le conseil suggère de détenir, éventuellement, une autorisation du ministère des Transports afin d'interdire le transport lourd, en période de dégel, sur nos chemins municipaux. M. Jean-Pierre Bélanger, maire contactera le MTQ.

-Contacter M. Cédric Charest de la MRC de La Mitis pour le contrôle de la présence des castors sur les lots privés.

## **11. DOSSIER DES ÉLUS**

### **SERVICE INCENDIE**

### **CAUREQ / PROTOCOLES DE RECOMMANDATIONS**

**16-92** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme MM. Denis Dupont et François St-Laurent comme personnes autorisées à faire des changements aux protocoles du Centre d'appel d'Urgence des Régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

## **12. VARIA**

### **MAIRE SUPPLÉANT**

**16-93** **CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** le conseil nomme monsieur Alain Goulet comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois. Monsieur Goulet accepte le mandat.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CONVOQUER UNE RENCONTRE AVEC LA FIRME D'ÉVALUATION SERVITECH**

**INC.**

**16-94** **CONSIDÉRANT QUE** des citoyens et les membres du conseil désirent obtenir des explications complémentaires plus détaillées sur le système québécois d'évaluation foncière;

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil municipal convoquent une rencontre avec la firme d'évaluation Servitech. Date à déterminer

**VOIRIE AU RANG 9 EST**  
**ACHAT DE GRAVIER**

**16-95** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil autorise sept (7) voyages de gravier, environ, au rang 9 Est. Ces voyages seront livrés par les constructions Jalbert et Pelletier, après la période de dégel du 20 mai prochain. M. Gaétan Morin, manœuvre étendra le gravier à l'aide de la pépîne.

-Demande d'information à la commission scolaire des Monts-et-Marées pour une formation d'abattage d'arbres.

**DÉBOISEMENT ET DÉBROUSSAILLAGE AU RANG 9 EST**

**16-96** **ATTENDU QUE** des travaux de déboisement et de débroussaillage sont requis aux abords du chemin municipal situés **AU RANG 9 EST**;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à couper les arbres et les brousses aux abords du chemin municipal, mentionné ci-haut;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire informer les propriétaires situés à proximité, des travaux devraient être exécutés sous peu;

**ATTENDU QUE** la municipalité possède une largeur de 60 pieds de part et d'autre du chemin.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet



appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier permet aux propriétaires de(s) lot(s) situé(s) à proximité, d'exécuter les travaux à son emprise, conditionnel à dégager la municipalité de tous préjudices.

**QUE** la municipalité ne se tient pas responsable des accidents.

**QUE** le propriétaire devra être conforme aux normes de sécurité en forêt.

**QUE** le propriétaire devra posséder un certificat d'abattage d'arbres.

**QUE** la municipalité offre, à titre gratuit, le bois aux propriétaires de lot(s).

Date limite pour recevoir une réponse des propriétaires est le 31 août 2016, après quoi la Municipalité procédera aux travaux de la manière et au moment qu'elle jugera approprié.

Faire parvenir cette résolution à chaque propriétaire concerné.

-Les membres du conseil demande une rencontre avec monsieur Denis Côté du MAMOT.  
Date à déterminer

-Réunion de travail, jeudi le 12 mai à 19h15.

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**16-97** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et unanimement résolu de lever la séance à 20h55.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.